

Caractéristiques des séjours

Caractéristiques des séjours liés à une tentative de suicide en Bretagne entre 2014 et 2023

Bretagne
2014 à 2023

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'hospitalisations en court séjour, domiciliées en Bretagne, liées à une tentative de suicide	6 638	6 247	5 838	6 106	6 311	5 695	5 454	5 848	6 337	6 672
Nombre moyen de séjours quotidiens	18,2	17,1	16,0	16,7	17,3	15,6	14,9	16,0	17,4	18,3
Part de ces séjours parmi l'ensemble des hospitalisations*	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,6%	0,6%	0,5%	0,6%	0,6%

Sources : SNDS, PMSI MCO - ATIH, INSEE.

* Domiciliées en Bretagne - Hors séances.

Exploitation ORS Bretagne

Nouvelle méthodologie sur l'ensemble de la période : Analyse sur la base des séjours de patients âgés de 5 ans et plus, correctement chaînés, avec exclusion des séjours avec un numéro de sécurité sociale (NIR) fictif, des séjours non facturables à l'Assurance Maladie, de la dialyse, de l'activité externe pour laquelle un résumé de séjour n'a pas été généré, des séjours pour IVG, de séjours avec FINESS géographiques en doublons et de séjours en erreurs.

Caractéristiques des patients

Caractéristiques des patients hospitalisés en court séjour pour tentative de suicide en Bretagne entre 2014 et 2023

Bretagne
2014 à 2023

	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Nb	%																		
Nombre total de patients* pris en charge	5 592	100%	5 263	100%	4 909	100%	5 150	100%	5 311	100%	4 876	100%	4 710	100%	4 939	100%	5 219	100%	5 433	100%
% de patients hospitalisés une seule fois au cours de l'année	4 868	87,1%	4 607	87,5%	4 305	87,7%	4 509	87,6%	4 644	87,4%	4 302	88,2%	4 165	88,4%	4 304	87,1%	4 468	85,6%	4 606	84,8%
% de patients hospitalisés plusieurs fois au cours de l'année	724	12,9%	656	12,5%	604	12,3%	641	12,4%	667	12,6%	574	11,8%	545	11,6%	635	12,9%	751	14,4%	827	15,2%
% de patients hospitalisés à la fois année n et n-1	-	-	678	12,9%	584	11,9%	584	11,3%	584	11,0%	614	12,6%	574	12,2%	539	10,9%	597	11,4%	664	12,2%
Répartition selon le sexe*																				
Part des hommes	2 211	39,5%	2 099	39,9%	1 937	39,5%	2 104	40,9%	2 131	40,1%	1 945	39,9%	1 918	40,7%	1 875	38,0%	1 908	36,6%	1 957	36,0%
Part des femmes	3 381	60,5%	3 164	60,1%	2 972	60,5%	3 046	59,1%	3 180	59,9%	2 931	60,1%	2 792	59,3%	3 064	62,0%	3 311	63,4%	3 476	64,0%

Sources : SNDS, PMSI MCO - ATIH, INSEE.

Exploitation ORS Bretagne.

*Nouvelle méthodologie sur l'ensemble de la période : Les données présentées concernent les caractéristiques des patients lors de leur premier séjour de l'année, dans le contexte d'une tentative de suicide, afin que les résultats ne contiennent pas de «doublons».

Taux standardisés de recours à l'hospitalisation en court séjour

Taux standardisés* de recours à l'hospitalisation en court séjour pour tentative de suicide selon le sexe et les départements de résidence entre 2014 et 2023 (unité pour 100 000)

Sexe
Département
Bretagne
2014 à 2023

HOMMES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Côtes-d'Armor	183	173	159	164	174	182	158	177	160	170
Finistère	148	140	128	137	137	135	139	118	129	125
Ille-et-Vilaine	112	106	94	111	111	77	82	79	89	93
Morbihan	129	126	124	131	130	124	120	122	113	114
Bretagne	137	131	121	131	133	120	119	115	117	119

Sources : SNDS, PMSI MCO - ATIH, INSEE.

Exploitation ORS Bretagne.

*Standardisation sur la population française au RP 2018.

FEMMES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Côtes-d'Armor	255	244	231	235	250	241	233	259	275	258
Finistère	222	199	200	207	198	198	186	200	222	224
Ille-et-Vilaine	171	166	146	148	165	126	118	125	141	166
Morbihan	204	186	170	171	182	171	168	191	197	206
Bretagne	206	192	180	184	192	175	166	183	197	205

Sources : SNDS, PMSI MCO - ATIH, INSEE.

Exploitation ORS Bretagne.

*Standardisation sur la population française au RP 2018.

ENSEMBLE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Côtes-d'Armor	218	209	195	199	210	211	195	215	216	213
Finistère	184	168	163	171	167	166	162	159	175	174
Ille-et-Vilaine	142	136	121	130	138	101	100	101	114	129
Morbihan	166	155	146	151	155	146	144	156	154	159
Bretagne	172	161	150	157	161	147	142	148	156	161

Sources : SNDS, PMSI MCO - ATIH, INSEE.

Exploitation ORS Bretagne.

*Standardisation sur la population française au RP 2018.

Taux spécifiques de recours à l'hospitalisation en court séjour

Taux bruts de recours à l'hospitalisation en court séjour* pour tentative de suicide selon l'âge et le sexe en Bretagne et en France en 2023 (unité pour 100 000)

TRANCHES D'ÂGE	Bretagne			France hexagonale		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
5-14 ans	12,9	125,4	67,7	13,9	102,0	56,9
15-24 ans	145,9	543,1	344,5	117,7	399,9	255,1
25-34 ans	180,8	212,7	196,8	113,5	135,4	124,5
35-44 ans	196,6	189,1	192,9	118,3	120,2	119,3
45-54 ans	172,4	207,3	189,9	114,9	146,9	131,1
55-64 ans	119,3	156,9	138,1	80,5	105,6	93,5
65-74 ans	60,5	112,5	86,5	46,7	67,7	57,9
75-84 ans	61,9	129,4	95,7	46,8	69,0	59,4
85 ans et +	160,2	76,7	103,2	90,4	68,6	75,7
Total	117,3	204,2	161,2	80,8	140,0	111,3

Sources : SNDS, PMSI MCO - ATIH, INSEE.

Exploitation ORS Bretagne.

* Nouvelle méthodologie sur l'ensemble de la période : Les données présentées concernent les caractéristiques des patients lors de leur premier séjour de l'année, dans le contexte d'une tentative de suicide, afin que les résultats ne contiennent pas de « doublons ».

Taux spécifiques de recours à l'hospitalisation en court séjour

Taux bruts de recours à l'hospitalisation en court séjour pour tentative de suicide selon l'âge et le département de résidence en 2023 - Deux sexes confondus (unité pour 100 000)

TRANCHES D'ÂGE	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
5-14 ans	130,0	134,2	34,3	117,1
15-24 ans	451,7	366,9	290,3	395,7
25-34 ans	309,4	196,8	160,5	193,8
35-44 ans	279,0	219,5	138,9	172,1
45-54 ans	230,7	205,1	164,6	174,0
55-64 ans	174,6	148,0	104,0	126,7
65-74 ans	80,3	96,6	63,4	82,0
75-84 ans	111,3	70,2	94,3	60,6
85 ans et +	120,9	81,3	139,2	72,8

Sources : SNDS, PMSI MCO - ATIH, INSEE.

Exploitation ORS Bretagne.

* Nouvelle méthodologie sur l'ensemble de la période : Les données présentées concernent les caractéristiques des patients lors de leur premier séjour de l'année, dans le contexte d'une tentative de suicide, afin que les résultats ne contiennent pas de « doublons ».

LES SOURCES DE DONNÉES

- Les données de population utilisées sont issues des recensements de la population (RP) et des estimations de population au 1^{er} janvier de chaque année réalisées par l'Insee.
- Les données de morbidité hospitalière sont issues de l'exploitation des bases du Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information (PMSI) des services de Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO) de l'Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH), intégré au Système National des Données de Santé. Ces bases regroupent les séjours des établissements publics, privés lucratifs et non lucratifs. La dernière année disponible actuellement se réfère à l'année 2023.

Depuis 2001, les prises en charge pour tentative de suicide peuvent être identifiées par les codes du chapitre XX de la Classification Internationale des Maladies (CIM 10) relatifs aux causes externes de morbidité et de mortalité en diagnostic associé significatif (DAS). En théorie selon les règles et consignes de codage définies par l'ATIH, les séjours pour tentative de suicide doivent mentionner en DAS un code X60 à X69 (auto-intoxication) ou X70 à X84 (lésion auto-infligée), ainsi qu'un diagnostic principal (DP) codé avec le chapitre XIX «Lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes» (code S00 à T98). Cependant, compte-tenu des imprécisions relevées au niveau du codage, tous les séjours contenant en DAS un code X60 à X84 sont retenus pour l'analyse, quel que soit le code mentionné en DP.

MÉTHODOLOGIE

Seuls les séjours domiciliés en Bretagne (ou en France métropolitaine) de personnes âgées de 5 ans et plus sont pris en compte (quel que soit le lieu d'hospitalisation). Afin de caractériser les patients concernés par une hospitalisation pour tentative de suicide, la procédure dite du « chaînage » des séjours a été appliquée afin de relier les différents séjours d'une même personne hospitalisée grâce à un numéro anonyme unique. Les indicateurs sont calculés pour l'ensemble des patients et prennent en compte leurs caractéristiques au cours de leur premier séjour (âge, mode de TS, code géographique de résidence etc...), afin que les résultats ne contiennent pas de « doublons » (c'est-à-dire qu'une même personne ne soit pas comptée deux fois ou plus). C'est le cas lorsque le patient change de département de résidence ou que son âge évolue entre les séjours. La méthodologie d'extraction des données dans le SNDS ayant évolué par rapport aux années précédentes, l'ensemble des indicateurs a été recalculé sur la période étudiée, mais les résultats présentés ne sont donc pas comparables avec ceux des publications antérieures.